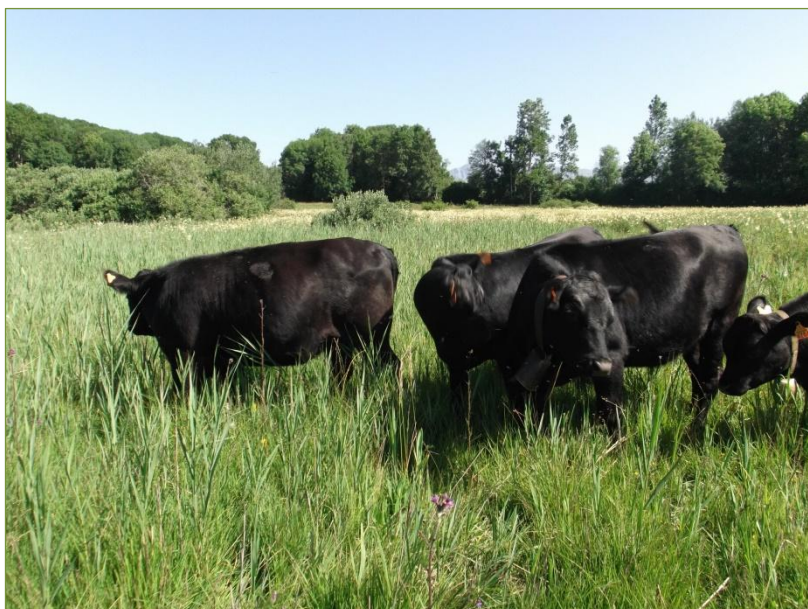


Rapport d'activités 2017

Hautes-Alpes



Février 2018

Rapport d'activités 2017

Hautes- Alpes

Rédaction :

Lionel QUELIN – *Responsable du pôle Alpes-du-Sud*

Héloïse VANDERPERT – *Chargée de la coordination des sites 05, chargée de mission flore*

Salariés impliqués dans la gestion et les programmes :

Laura GRANATO - *Chargée de mission gestion de sites des Alpes de Haute-Provence et des terrains du Conservatoire du Littoral, Animation du site Natura 2000 Montagne de Lure*

Stéphane BENCE – *Chargé de mission entomologie*

Sonia RICHAUD – *Chargé de mission entomologie*

Hubert GUIMIER - *Chargé de mission entomologie*

Marc-Antoine MARCHAND – *Chargé de mission herpétologie*

Cédric ROY – *Chargé de mission ornithologie et malacologie*

Services civiques et stagiaires 2017 :

Margot BRUNELLIÈRE – *Alpes du Sud*

Mathilde DUSACQ – *Entomologie*

Fanny BRAULT – *ZNIEFF*

Anne-Sophie OSWALD - *Malacologie*

Samuel DIEBOLT - *Herpétologie*

Crédits photographiques :

1^{ère} de couverture : Vaches « Angus » du GAEC Champs'or au marais du Col Bayard © L. QUELIN - CEN PACA

Pour le reste des illustrations, l'auteur est mentionné dans la légende

Citation recommandée :

QUELIN L. et VANDERPERT H. Rapport d'activités 2017 - Hautes-Alpes - Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sisteron.

Sommaire

Faits marquants de l'année écoulée	5
Bilan de la gestion par site	7
Mare de la Paillade	7
Sagnes du plateau de Bayard.....	11
Grande sagne de Corréo	15
Marais de Manteyer.....	17
Tourbières du Briançonnais : Marais du Bourget	18
Tourbières du Briançonnais : Marais de Névache	22
Zone humide du Chardonnet	25
Jardin de la Clarée	25
Col de Faye	26
Station de primevère de Haller	29
Station de tulipe de Guillestre	30
Site du Conservatoire du Littoral : Le Villard	31
Contribution à la connaissance, accompagnement et mise en œuvre des politiques publiques.....	35
Animation territoriale « Zones humides » en tête de bassin du Petit Buëch et sur le plateau de Bayard	35
Evaluation de la présence de <i>Vertigo angustior</i> dans les sites Natura 2000 du 04 et du 05	36
Dynamique inter-réseaux.....	37
Programme européen FEDER « POIA Grand Lacs Alps »	37
Le réseau conservation de la flore alpine – Flore sentinelles : Programme européen FEDER « POIA RESEAUFLORE ».....	39

Faits marquants de l'année écoulée

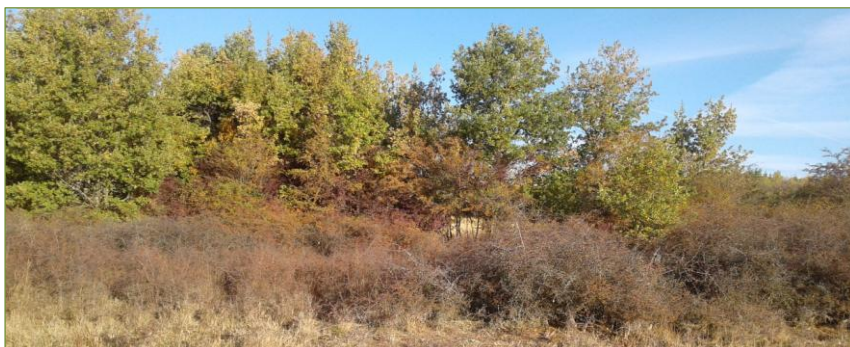
- ✓ Acquisition de 2,0375 ha de vieux boisements à Pique-prune sur la commune de Val-Buëch-Méouge
- ✓ Déploiement d'indicateurs de suivis de l'état de conservation des milieux pastoraux sur les terrains du Conservatoire du Littoral du Villard (Le Rousset) dans le cadre du programme « Grands lacs Alpins »
- ✓ Déploiement d'indicateurs de suivi RhoMÉO de l'état de conservation des zones humides sur la Sagne du Col Bayard (Gap) et le Marais du Bourget (Cervières)
- ✓ Travail avec les élus locaux sur la faisabilité d'un projet de territoire de type Réserve naturelle Régionale sur les Baronnies orientales et dépôt d'un projet d'Atlas Communal de la Biodiversité.
- ✓ Début d'un travail d'animation en faveur des zones humides du Petit Buëch et du Plateau de Bayard
- ✓ Inventaire malacologiques sur les sites Natura 2000 du département.

Bilan de la gestion par site

Mare de la Paillade

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Le Poët
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Paillade
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Préalpes du sud
<i>Petite région naturelle :</i>	Bassin Buëch-Durance
<i>Superficie :</i>	Environ 1 hectare
<i>Altitude :</i>	670 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 929 744,2296 Y= 6 358 559,388
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3339 OT Sisteron/Laragne-Monteglin/Montagne de Chabre
<i>Statuts :</i>	ENS 05 Inventaire ZH ZNIEFF type I « Plateau du Puy – Mare de la Paillade »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Privés (2 propriétaires)
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion avec éleveur locataire qui fait pâturer la mare
<i>Partenaires :</i>	CBNA – SAPN – Eleveur - IMBE
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2015 – CEN PACA (Vanderpert H.)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Empêcher la progression des pruneliers et des ormes ▪ Poursuivre le suivi des espèces végétales patrimoniales ▪ Poursuivre la veille foncière et la maîtrise des usages ▪ Mettre en place un projet agro-environnemental ▪ Poursuivre le suivi des indicateurs Rhôméo pour le suivi du fonctionnement hydrologique ▪ Réaliser des inventaires sur des groupes non étudiés



Zone à pruneliers ©H. Vanderpert / CEN PACA

Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Actualisation du plan de gestion			X		
Expertise scientifique et technique					
Suivi de la violette naine (<i>Viola pumila</i>)	X	X	X	X	X
Suivi de la surface en eau	X	X	X	X	X
Suivi hydrologique Rhoméo (piézomètre auto-enregistreur)	X	X	X	X	X
Observations ponctuelles amphibiens/oiseaux	X	X	X	X	X
Protection et gestion des milieux naturels					
Veille foncière SAFER	X	X	X	X	X
Débroussaillage de prunelliers		X	X		
Information et sensibilisation					
Rencontre avec l'éleveur	X	X	X	X	

Bilan de la gestion 2017

La Violette naine est suivie depuis plusieurs années sur ce site. Elle fait partie des espèces retenues dans le cadre du programme de suivi POIA RESEAUFLORE.

Les suivis piézométriques et de surface des niveaux d'eau ont été réalisés comme chaque année.

Expertise scientifique et technique

Suivi des niveaux d'eau

La mare de la Paillade s'est mise en eau ce printemps jusqu'aux environs de la fin mai. Deux passages, en avril et en mai, ont été réalisés afin de cartographier les surfaces en eau.

Par contre le piézomètre a rencontré un souci technique. Il n'y a pas eu d'enregistrement avant début septembre 2017. La mise en eau hivernale et l'assèchement printanier n'ont donc pas été mesurés. Les surfaces en eau ont néanmoins été cartographiées deux fois en avril et mai.

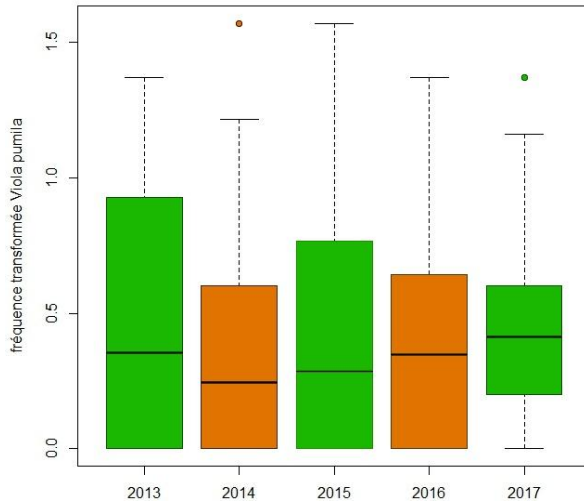
Il n'y a pas eu de mise en eau depuis septembre. Il n'y avait toujours pas d'eau à 2 mètres sous le sol à la fin décembre.



Dispositif de récolte des données du piézomètre © H. Vanderpert CEN PACA

Suivi de la violette naine (*Viola pumila*)

Le suivi de la Violette naine *Viola pumila* s'est poursuivi dans le cadre du Programme interrégional du massif des Alpes (POIA) RESEAUFLORE (cf p. 39). Depuis la mise en place du protocole standardisé, en 2013, la population de *Viola pumila* de la mare de la Paillade reste stable. La densité de la population fluctue légèrement d'une année à l'autre sans que cela constitue une différence significative.



© H. Vanderpert CEN PACA

Estimation des effectifs de la population de Crapaud calamite

Afin d'estimer la taille de la population de crapaud calamite, un comptage par la méthode de Capture-Marquage-Recapture a été réalisé pour la première fois en 2017. Il a mobilisé de nombreux bénévoles durant 9 soirées en mars. Les individus capturés sont à plus de 90% des mâles car les femelles sont souvent cachées. La population est estimée à 850 individus mâles chanteurs.



Opération de « capture-marquage-recapture » des Crapauds calamites ©L. Granato / CEN PACA

Protection et gestion

Le pâturage a été réalisé au printemps et à l'automne.

Les brebis ont couché plusieurs jours de suite sur une partie de la mare pour se mettre à l'ombre, entraînant une accumulation visible de déjections. Nous évaluerons l'impact de ce stationnement prolongé en 2018 afin de trouver des solutions avec l'éleveur.

Prévisionnel 2018

Le suivi de la station de Violette naine sera à nouveau réalisé dans le cadre du POIA RESEAUFLORÉ, avec un appel à bénévoles, ainsi que le suivi du niveau d'eau (piézomètre et surfaces en eau).

Le suivi bénévole de la population de Crapaud calamite est également programmé, en mars dans le cadre des opérations Fréquence Grenouille.

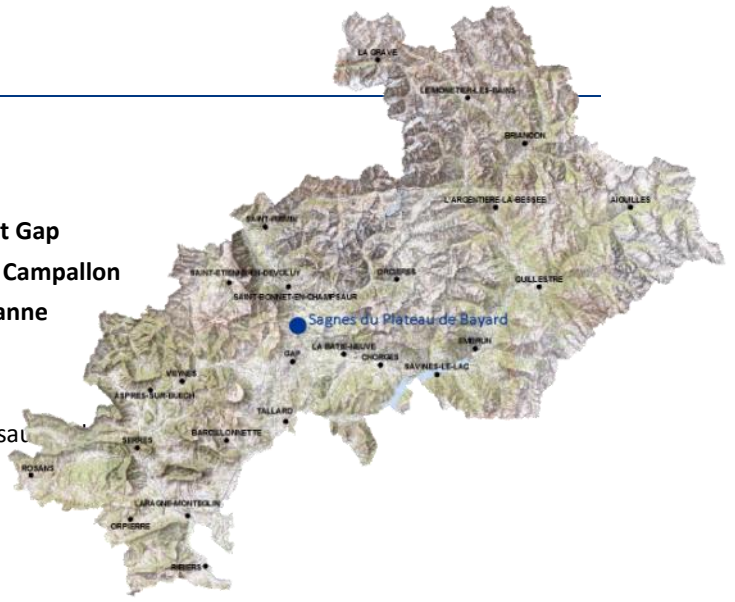
Et le chantier de débroussaillage annulé fin 2017 est reprogrammé pour début 2018.

L'ensemble des actions prévues par le CEN PACA pour le site de la mare de la Paillade sur l'année 2018 s'élève à environ 8 jours/homme, dont 4 portés par le programme POIA RESEAUFLORÉ.

Sagnes du plateau de Bayard

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Saint-Laurent du Cros et Gap
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Bois de Saint-Laurent – Campallon Treynière – Sagne de Canne Sagne de Bayard
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Montagnes Sud-Alpines
<i>Petite région naturelle :</i>	Dévoluy - Drac - Champsaur
<i>Superficie :</i>	25,3 hectares
<i>Altitude :</i>	1 300 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 945 742,1646 Y= 6 395 650,1256
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3437 OT Champsaur - Vieux Chaillol
<i>Statuts :</i>	Inventaire ZH ZNIEFF type I « Plateau du col Bayard et du col de Manse – Bois de Saint-Laurent »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Commune de Saint-Laurent du Cros, Privé, CEN PACA (acquisition en cours)
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion sur 24 ha Acquisition sur 1,3 ha
<i>Partenaires :</i>	Commune de St-Laurent du Cros - Eleveurs – Société de pêche La Gaule Gapençaise – GREHA (Groupe des entomologistes des Hautes-Alpes)
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2008 – CEN PACA (Quelin L.) Actualisation en cours
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer les prairies humides à molinie et les bas marais par un pâturage adapté. ▪ Gérer les pelouses sèches par un pâturage adapté. ▪ Eviter la dégradation de la station de rubanier nain. ▪ Assurer une veille sur l'état de conservation des habitats et des espèces. ▪ Poursuivre l'acquisition des connaissances scientifiques. ▪ Poursuivre le porter à connaissance des sagnes du plateau de Bayard. ▪ Poursuivre la maîtrise d'usage pour la conservation de la biodiversité du plateau de Bayard. ▪ Conduire une réflexion sur les outils de conservation permettant de préserver durablement les richesses naturelles du plateau de Bayard



Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Actualisation du plan de gestion			X	X	
Expertise scientifique et technique					
Suivi de la population d'azuré de la sanguisorbe sur Treynière	X	X			
Suivi de la prairie permanente mésophile de la sagne Staïze	X	X	X		
Mise en place de suivis RhoMÉO (faune, flore) sur la Sagne du Col bayard					X
Inventaires des mollusques		X	X		
Inventaires faune/flore pour l'actualisation du plan de gestion		X	X		
Protection et gestion des milieux naturels					
Veille foncière sur les sagnes non communales (Gap)	X	X	X	X	X
Candidature pour achat de parcelles aux sagnes de Bayard (Gap)		X	X	X	
Suivi des pratiques de pâturage	X	X			X
Aide au montage du programme MAE zones humides				X	X
Information et sensibilisation					
Echanges avec la commune de St-Laurent	X	X	X	X	X
Echanges avec éleveurs	X	X	X	X	X

Bilan de la gestion 2017

Après le travail d'actualisation du plan de gestion, en 2015 et 2016, suite à l'intégration d'un nouveau site : le marais ou sagne du Col Bayard, l'année 2017 a été consacrée à la mise en place de protocoles de suivi à long terme de l'évolution de l'état de cette zone humide et aux conventionnements avec les éleveurs.

Expertise scientifique et technique

Suivi de l'état de conservation de la Sagne du Col bayard par indicateurs RhoMÉO

La Sagne du Col Bayard présente des aménagements et usages susceptibles d'affecter le fonctionnement hydrologique et la qualité des milieux (bassin artificiel de grossissement de truites avec contrôle du remplissage, pâturage par des bovins). Les indicateurs RhoMÉO visent à suivre dans le temps d'éventuelles évolutions des niveaux d'engorgement de la zone humide.

Deux indicateurs de suivi issus de la boîte à outils de suivi des zones humides « RhoMÉO » (<http://rhomeo-bao.fr/>) ont été choisis :

102 : « *Indice floristique d'engorgement* » : trois transects de suivi de la végétation ont été mis en place. Ils doivent permettre de suivre l'évolution de l'hydromorphie du sol (périodicité de 5 à 10 ans). La mesure de l'indice floristique d'engorgement donne un « état zéro » de la zone humide du point de vue de son niveau d'hygrométrie.

69 points de suivis sont répartis sur les 3 transects : 21 sur le T1, 27 sur T2 et 21 sur T3.

Les relevés des espèces ont été effectués en présence/absence. Au total, 636 occurrences ont été relevées pour 99 espèces différentes.

➔ La valeur de l'indice calculé grâce à la « Calcuette Rhoméo » pour le site en 2017 est de **7,15**.

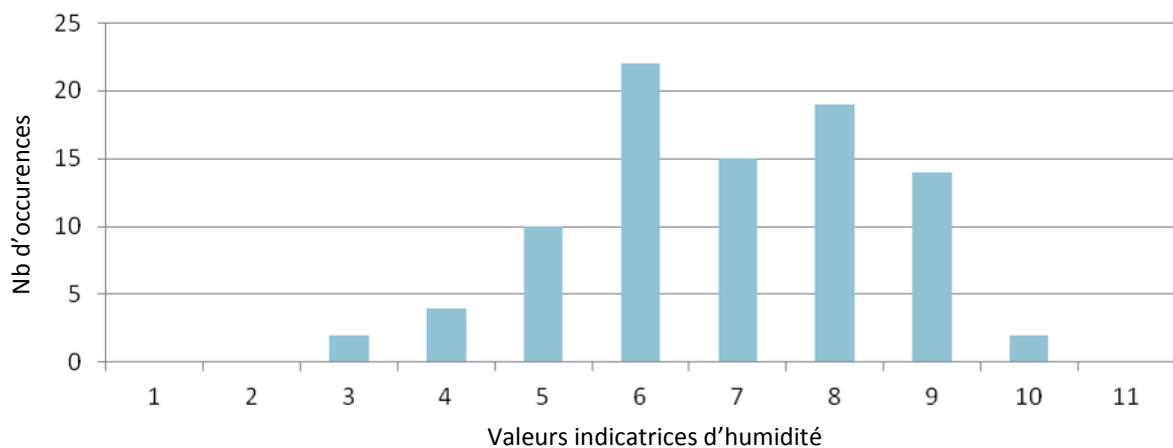
Cette valeur est supérieure à la moyenne des valeurs constatées pour ce type de zone humide (7.2 Tête de bassin versant, tourbière alcaline). Cela traduit un très bon engorgement du sol en eau.



Localisation des transects de suivi Flore sur au Marais du col Bayard



Prairie humide et bas marais suivi en 2017 © L. Quelin CEN PACA



Valeur indicatrice : plus la valeur est élevée, plus l'espèce est hygrophile. Les espèces avec des valeurs indicatrices de 0, 1 et 2 sont des espèces de milieux secs. Les espèces à valeur 10 sont des hydrophytes : espèces totalement dans l'eau.

Nombre d'occurrences par valeur indicatrice d'humidité pour la sagne du Col Bayard

En regardant plus finement, les valeurs des deux transects amont (T1 et T2) à la retenue sont supérieures à celle du transect aval (T3). Ce résultat concorde avec ce qui est observé sur le terrain, T3 passe par des secteurs méso-hygrophiles. Ce résultat ne fait que confirmer ce qui était déjà connu pour ce site.

Le renouvellement de ce protocole permettra de mesurer d'éventuelles évolutions dans le temps. L'indicateur floristique peut également être utilisé afin de mesurer d'éventuelles évolutions de l'état du site liées par exemple à un piétinement ou un enrichissement excessif dû au pâturage.

109 : « Humidité du milieu par les orthoptères » : cet indicateur, basé sur les exigences écologiques des orthoptères, permet également de rendre compte de l'évolution de l'hygrométrie de la zone humide. Ce protocole se fait sur deux années consécutives tous les 6 à 10 ans.

2017 constitue la première année de récolte de données. Les premiers résultats ne seront donc disponibles qu'en 2018, après la deuxième campagne de terrain.

Protection et gestion

Gestion pastorale

La Sagne du Col Bayard a vu arriver quatre jeunes bovins de race « Angus » appartenant au « GAEC Champs'Or ». D'origine écossaise, il s'agit d'une race rustique de taille moyenne à priori adaptée aux terrains difficiles.

Les conventions de pâturage à clauses environnementales visant à préserver l'état de la zone humide ont été signées avec le « GAEC Champs'Or » et le « GAEC des Grands Prés ».

Un passage de terrain a été réalisé en relation avec la chambre d'agriculture et a permis, après 5 ans de « MAE zones humides », de constater le bon état des parcelles contractualisées.

Avis sur les projets

Pour la deuxième année consécutive le CEN a dû passer beaucoup de temps d'information et de sensibilisation vis-à-vis d'un projet de course de motocross impactant directement les zones humides du plateau. Des échanges ont eu lieu avec la commune de St Laurent-du-Cros et les services de l'état pour informer de la fragilité de ces zones humides et de l'incompatibilité avec une course de moto.

L'épreuve a tout de même été autorisée par la préfecture. Même si les zones humides ont pu être évitées il est regrettable que ce type de manifestation soit autorisée en milieu naturel.

Communication, sensibilisation

Le renouvellement des panneaux pédagogiques sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Champsaur et la Communauté d'Agglomération de Gap n'a pas été réalisé. Ce projet n'est pas prioritaire par rapport à d'autres pour les collectivités citées. Un nouveau point sera fait en 2018.

Prévisionnel 2018

La deuxième année de suivi de l'indicateur RhoMÉO « Humidité du milieu par les orthoptères » sera réalisée à la sagne de Bayard ainsi que la poursuite de l'accompagnement des agriculteurs et de la commune de St Laurent-du-Cros pour la gestion des zones humides.

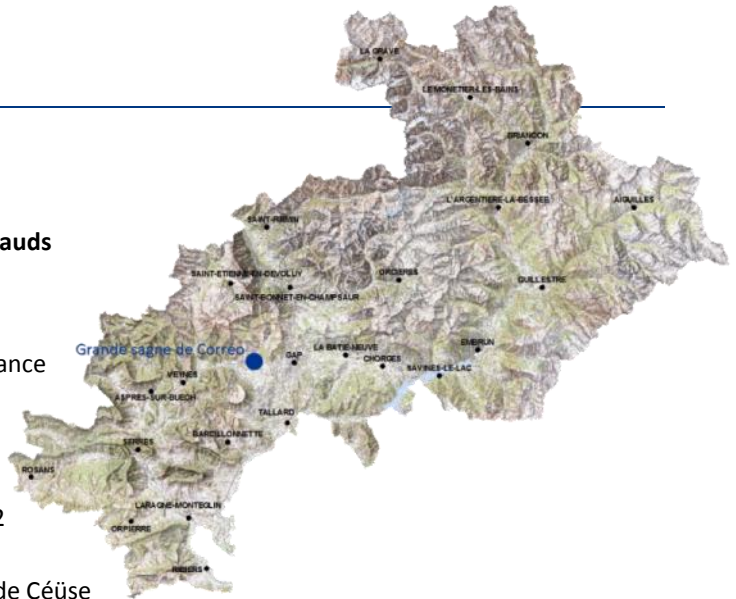
Il est aussi prévu un temps d'animation territoriale afin d'intégrer de nouvelles zones humides du plateau dans une démarche de protection.

L'ensemble des actions prévues par le CEN PACA pour les sagnes du plateau Bayard sur l'année 2018 s'élève à environ 14 jours/homme.

Grande sagne de Corréo

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	La Roche-des-Arnauds
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Le Chatelar
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Préalpes du sud
<i>Petite région naturelle :</i>	Bassin Buëch-Durance
<i>Superficie :</i>	3,3 hectares
<i>Altitude :</i>	1 100 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 936 939,0396 Y= 6 389 370,1542
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3338 ET Gap – Montagne de Céüse



<i>Statuts :</i>	Inventaire ZH ZNIEFF type I « Plateau et zones humides du Chatelar à l'ouest de Haute Corréo »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Privés - CEN PACA
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Acquisition partielle
<i>Partenaires :</i>	-
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2016 – CEN PACA (H. Vanderpert)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la veille foncière avec la SAFER ▪ Laisser évoluer les milieux librement ▪ Poursuivre le suivi de la population d'Azuré de la sanguisorbe ▪ Formaliser une maîtrise des usages ▪ Poursuivre le suivi des indicateurs Rhôméo pour le suivi du fonctionnement hydrologique ▪ Poursuivre les inventaires sur des groupes non étudiés



© S. BENCE

Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Expertise scientifique et technique					
Suivi de la population d'azuré de la sanguisorbe	X	X	X		
Suivi de la population de Cordulie à taches jaunes	X				
Recherche de la Violette naine				X	
Protection et gestion des milieux naturels					
Veille foncière SAFER	X	X	X	X	X
Elaboration de conventions de pâturage				X	
Accompagnement des exploitants					X

Bilan de la gestion 2017

Aucune intervention n'a été conduite en 2017 sur ce site dont l'objectif du plan de gestion est de préserver le fonctionnement actuel du site.

Prévisionnel 2018

Il n'est pas prévu d'action particulière sur ce site en 2018 si ce n'est un passage de contrôle du respect du cahier des charges environnemental par l'éleveur.



Sagne de Corréo avec le Dévoluy en arrière plan © S. Bence / CEN PACA

Marais de Manteyer

Fiche signalétique du site

Commune(s) : La Roche-des-Arnauds et Manteyer (05)

Type de milieu : Zones humides

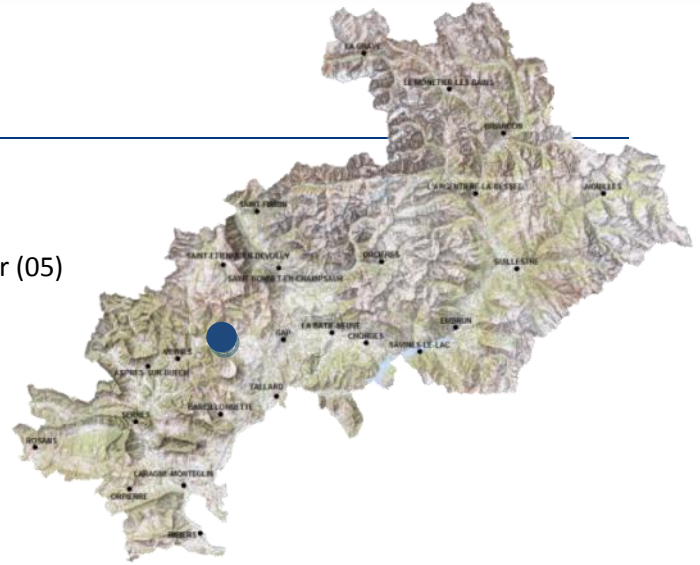
Surface totale : 50 ha

Surface en propriété CEN PACA : 0,52 ha

Statut(s) règlementaire(s) : APPB, Natura 2000

Statut(s) foncier(s) : terrains privés,
terrains communaux, acquisition du CEN PACA

Partenaire(s) : SMIGIBA



Intervention : depuis 2005 (comité de suivi de l'APPB), depuis 2012 (propriétaire)

Salarié(es) référent(es) : Lionel Quelin, Héloïse Vanderpert

Contexte

Avec près de 50 ha de roselières et de prairies humides, le site constitue l'un des ensembles palustres les plus vastes des Hautes-Alpes. C'est un APPB depuis 1986, le premier de la région PACA ! Il a été désigné comme ZPS car plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux s'y trouvent en période de reproduction. L'animation a été confiée au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA). Ce site étant géré par le SMIGIBA dans le cadre de l'animation Natura 2000, le CEN intervient en tant qu'acteur foncier afin de faciliter la gestion du site et en renfort pour des expertises spécifiques.

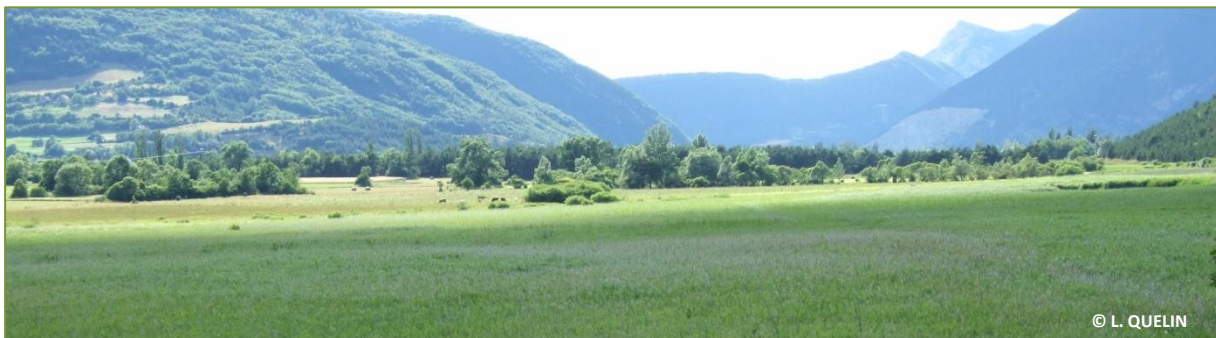
Bilan de la gestion 2017

Protection et gestion

Dans le cadre de la veille foncière mise en place sur des zones humides prioritaires, le CEN s'est porté candidat à l'achat de parcelles auprès de la SAFER. Les parcelles ont été attribuées à un agriculteur faisant pâturer des bovins sur la zone humide. Celui-ci a été rencontré en compagnie de l'animatrice Natura 2000 afin de le sensibiliser à la fragilité de ces milieux.

Prévisionnel 2018

Le CEN poursuivra la veille foncière, se portera candidat en cas de ventes sur cette zone humide et participera aux Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Marais de Manteyer » et « Le Buëch ». Le CEN apportera, en particulier, son avis aux consultations pour l'extension des sites Natura.

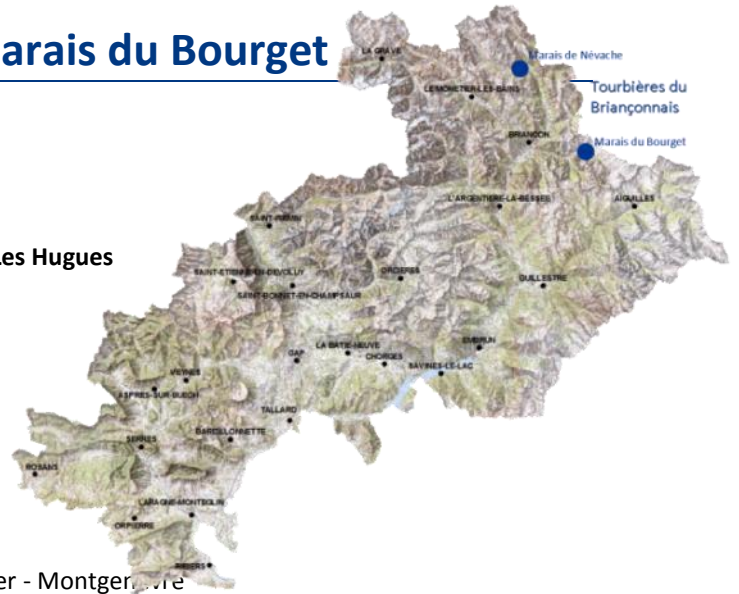


© L. QUELIN

Tourbières du Briançonnais : Marais du Bourget

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Cervières (05027)
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Le Bourget – La Chau – Les Hugues
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Montagnes Sud-Alpines
<i>Petite région naturelle :</i>	Briançonnais - Queyras
<i>Superficie :</i>	22,8 hectares
<i>Altitude :</i>	environ 1860 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 996 901,5 Y= 6 426 842
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3536 OT Briançon - Serre-Chevalier - Montger...



<i>Statuts :</i>	ENS 05 Inventaire ZH Natura 2000 - ZSC - « Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette » ZNIEFF type I « Haute vallée de la Cerveyrette - marais du Bourget - bois du Rebanc - bois du Bourget » ZNIEFF type II « Vallées de la haute Cerveyrette et du Blétonnet - versants ubacs du Grand pic de Rochebrune »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Commune – Privé – CEN PACA
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion partielle – Acquisition partielle
<i>Partenaires :</i>	PNR Queyras – CG05 – Commune – AESG Cervières
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2014 – CEN PACA (H. Vanderpert)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conservation des habitats et des espèces patrimoniales des zones tourbeuses - Favoriser la diversité biologique des prairies humides - Valoriser et informer sur le patrimoine naturel, paysager et historique - Améliorer les connaissances sur des groupes biologiques peu connus - Avoir un niveau de connaissance homogène sur l'ensemble de la vallée de la Cerveyrette



© H. VANDERPert

Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Expertise scientifique et technique					
Suivis RhoMéo (végétation)					X
Tests de suivi de la dynamique ligneuse			X		
Inventaires mollusques de zones humides			X		
Protection et gestion des milieux naturels					
Veille foncière SAFER	X	X		X	X
Candidature pour l'acquisition de parcelles				X	
Aide au montage du programme MAE zones humides				X	
Information et sensibilisation					
Réunion avec commune et PNRQ	X	X			
Projet de valorisation sentier	X	X	X		

Bilan de la gestion 2017

Expertise scientifique et technique

Suivi de l'état de conservation du marais

En partenariat avec le PNR du Queyras, animateur du site Natura 2000 « Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette », nous avons mis en place un suivi de la végétation basé sur l' « **Indice floristique d'engorgement** » issu de la boîte à outils de suivi des zones humides « RhoMéo » (<http://rhomeo-bao.fr/>).

Ces indicateurs permettront de mesurer les éventuelles évolutions des cortèges de végétation dues par exemple à des changements de niveau hydrique (assèchement, engorgement) ou trophique (enrichissement en nutriments...). Il permettra ainsi d'assurer une veille sur l'état de conservation de la zone humide (au titre du SDAGE) ou des habitats d'intérêt communautaire (au titre de Natura 2000).

Trois transects ont été disposés sur le marais du Bourget et pourront être reproduits avec une périodicité de 5 à 10 ans.

Au total, 275 occurrences ont été relevées, pour 37 espèces.

L'indice floristique d'engorgement – Indicateur I02 - RHOMEO

Sur les transects 1 et 3, les mousses sont souvent assez abondantes dans les relevés mais elles n'ont pas été déterminées, de plus, elles ne sont pas intégrées dans l'indice floristique d'engorgement de RHOMEO.

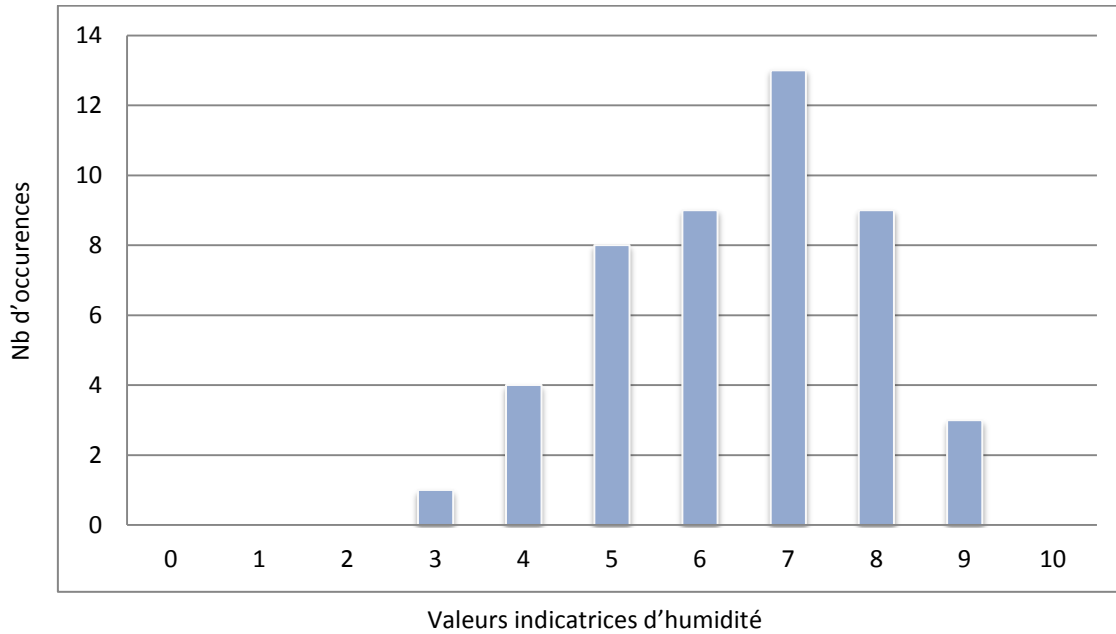
➔ La valeur de l'indice d'engorgement calculée pour l'ensemble du marais du Bourget est de **7,41**.

Il s'agit d'un résultat tout à fait cohérent pour ce type de zones humides. La médiane des valeurs calculées pour les tourbières alcalines en tête de bassin versant sur 22 sites dans la boîte à outils RHOMEO est en effet aux alentours de 7,3.

Si l'on regarde les notes de chaque transect, on obtient :

T1	7,51
T2	7,15
T3	7,75

Cela montre que le transect 2 est dans une zone moins humide que les transects 1 et 3. Ceci est en corrélation avec le fait que ce soit le secteur sur lequel la fauche est encore quelques fois pratiquée et aussi l'absence de mousses (*Scorpidium* sp.) typiques des gouilles.



Valeur indicatrice : plus la valeur est élevée, plus l'espèce est hygrophile. Les espèces avec des valeurs indicatrices de 0, 1 et 2 sont des espèces de milieux secs. Les espèces à valeur 10 sont des hydrophytes : espèces totalement dans l'eau.

Nombre de contacts par valeur indicatrice d'humidité pour les relevés du marais du Bourget



Localisation des transects de suivi de la végétation mis en place en 2017

Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les transects mis en place en 2017 traversent principalement l'habitat d'intérêt communautaire le plus emblématique du site : **Tourbières de transition et tremblantes (7140)**. Le second habitat traversé par les transects et qui représente bien le marais du Bourget est la **prairie à molinie sur sol paratourbeux (6410)**.

Sur l'ensemble des trois transects **les habitats d'intérêt communautaire rencontrés (7140 et 6410) sont en très bon état de conservation** d'un point de vue composition floristique, physiologie et fonction.

Une dynamique naturelle d'embuissonnement par les saules est à noter, mais celle-ci est très lente. Il s'agit d'une évolution normale et naturelle dans ces milieux, qui ne modifie pas le fonctionnement de la zone humide.

Prévisionnel 2018

L'objectif sur ce site est de préserver le fonctionnement actuel.

Il n'y a donc pas d'action particulière prévue en 2018 hormis un accompagnement de l'animateur Natura 2000 du site « Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette », notamment concernant le profil en long de la Taillat (principal adoux du marais).

En outre, un comité de gestion sera organisé afin de faire un point sur les actions conduites par les différents partenaires sur le marais du Bourget entre 2015 et 2018.

Le temps prévu par le CEN PACA pour le marais du Bourget sur l'année 2018 s'élève à environ 4,5 jours/homme.

Tourbières du Briançonnais : Marais de Névache

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Névache (05093)
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Gravière – Bonne Font – Courtin – Les Touches – Pied des Touches – Amblais – Pré Nouveau – Planchette – Les Iscles – Pied des Iscles – Bijardin – Dessous Salé – Pont de la Lame – La Lame – La Sagne
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Montagnes Sud-Alpines
<i>Petite région naturelle :</i>	Briançonnais - Queyras
<i>Superficie :</i>	Environ 30 ha
<i>Altitude :</i>	environ 1580 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 985 039,4 Y= 6 441 815,3
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3535 OT Névache/Mont Thabor/Cols du Galibier et du Lautaret
<i>Statuts :</i>	Site classé « Vallée de la Clarée et vallée étroite » ENS 05 Inventaire ZH Natura 2000 – ZSC « Clarée » ZNIEFF type I « Marais de Névache et partie inférieure du Bois noir » ZNIEFF type II « Massif des cerces – Mont Thabor – vallées Etroite et de la Clarée »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Commune – Privés – CEN PACA
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion partielle – Acquisition partielle
<i>Partenaires :</i>	CG05 – Fédération de pêche – Natura 2000 « 05 » - Commune
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2015 – CEN PACA (H. Vanderpert)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	Assurer la conservation des formations herbacées et plus particulièrement des faciès abritant des espèces rares Favoriser les écoulements naturels de la Clarée et des Adoux Maintenir la ripisylve Encourager le maintien de la fauche et du pâturage sur les prairies humides Concilier les enjeux et les usages Préserver et valoriser le rôle du marais dans la gestion des crues Suivre l'évolution du marais et mieux connaître les enjeux du marais



Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Sur les cinq dernières années, le CEN PACA a principalement réalisé une veille foncière en partenariat avec la SAFER.

En 2013, puis 2014, une dynamique nouvelle a été initiée à l'occasion de la réactualisation du plan de gestion. Le CEN a participé à des réunions de concertations avec la commune et d'autres partenaires institutionnels pour divers projets.

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Actualisation du plan de gestion		X	X		
Expertise scientifique et technique					
Etude hydrogéologique et pédologique (Hydrophy, Département des Hautes-Alpes)	X	X			
Accompagnement du département sur le plan de gestion de la Clarée		X	X	X	X
Amélioration des connaissances sur la flore	X	X			
Amélioration des connaissances sur l'entomofaune	X	X		X	
Inventaires mollusques de zones humides			X		
Protection et gestion des milieux naturels					
Veille foncière SAFER	X	X	X	X	X
Conventions avec les éleveurs			X		
Aide au montage du programme MAE zones humides				X	
Information et sensibilisation					
Assemblée générale du CEN				X	
Animations nature lors de l'assemblée générale				X	
Réunions avec acteurs du site	X	X	X	X	

Bilan de la gestion 2017

Protection et gestion

Veille foncière

Candidat en 2016, le CEN s'est vu attribuer en 2017 des parcelles de zone humide pour une surface de 0,2284 ha.

Risques d'inondation et rôle fonctionnel du marais

Le Département des Hautes-Alpes a conduit en 2014 une étude d'élaboration d'un plan de gestion de de La Clarée visant à concilier la protection des biens et des personnes et le fonctionnement équilibré des cours d'eau. La problématique principale est liée aux risques de crues de la Clarée dans la traversée de Névache et la nécessaire intégration du rôle fonctionnel du marais en tant que zone d'écrêtement de crue. Afin de proposer des solutions techniques, la commune de Névache a missionné un bureau d'étude en hydraulique.

Lors des comités de pilotages en 2017, les réflexions ont porté sur le « décorsetage » de la Clarée et sa reconnexion avec le marais par l'arasement de merlons. Cette opération permettrait d'optimiser le rôle d'expansion de crue du marais en le remettant dans l'espace inondable et de mobilité de la rivière. Cette restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau est susceptible d'entraîner des modifications sur les habitats naturels du marais : déplacement du lit, engrèvement.

Le CEN est sollicité pour apporter sa vision sur les caractéristiques écologiques et les conséquences possibles sur les habitats et les espèces. Les orientations émises par le bureau d'étude concourent à redonner un fonctionnement plus naturel à la Clarée, tout en améliorant la préservation des biens et des personnes.

Gestion pastorale

Les parcelles propriété du CEN font l'objet de conventions de pâturage. Une « tournée » de terrain a permis de vérifier qu'elles ne soient pas soumises à un piétinement trop prolongé.

Prévisionnel 2018

Les interventions du CEN concerneront les démarches d'achat de nouvelles parcelles, l'appui à l'animatrice Natura 2000 « Clarée » pour le projet de caillebotis et des échanges avec les agriculteurs.

Un temps important est prévu pour l'accompagnement de l'étude hydraulique de la Clarée au niveau de Névache.

Une animation locale est aussi prévue pour le marais du Rosier, situé sur la commune de Val des prés. Cette zone humide ne bénéficie d'aucune protection ou plan de gestion à l'heure actuelle.

Le temps prévu par le CEN PACA pour le marais de Névache et le marais du Rosier sur l'année 2018 s'élève à environ 14 jours/homme.



Adoux de la Clarée dans le marais de Névache ©H. Vanderpert

Zone humide du Chardonnet

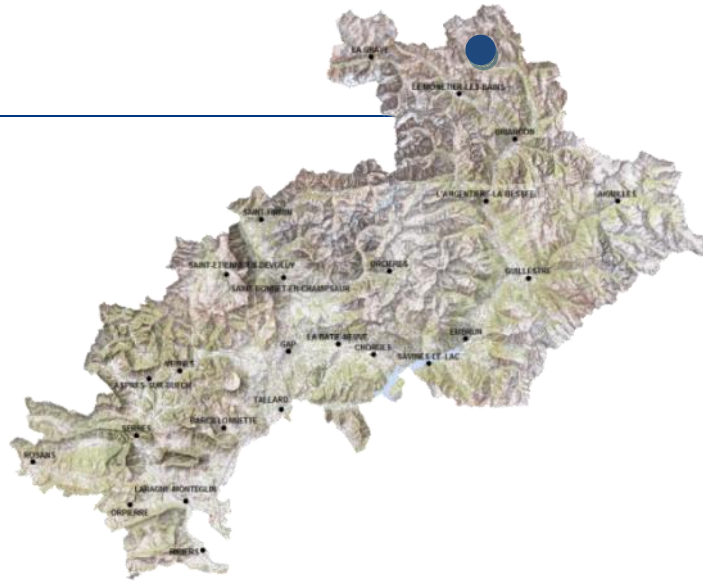
Fiche signalétique du site

Commune(s) : Névache (05)
Type de milieu : Zones humides
Surface totale : 0,19 ha
Surface en propriété CEN PACA : 0,19 ha
Statut(s) règlementaire(s) : Site classé, Natura 2000
Statut(s) foncier(s) : acquisition CEN PACA
Partenaire(s) :

Intervention : depuis 2013
Salarié(es) référent(es) : Lionel Quelin

Contexte

Le CEN PACA est propriétaire de deux parcelles sur la zone humide du Chardonnet dans la vallée de la Clarée. Elles faisaient partie d'un lot attribué par la SAFER au CEN, lors d'une acquisition sur le marais de Névache. Il n'y a pas d'action sur ce site.



Jardin de la Clarée

Fiche signalétique du site

Commune(s) : Névache (05)
Type de milieu : Pelouses et steppes
Surface totale : environ 2 ha
Surface en propriété CEN PACA : 0,15 ha
Statut(s) règlementaire(s) : Site classé, Natura 2000
Statut(s) foncier(s) : acquisition CEN PACA
Partenaire(s) :

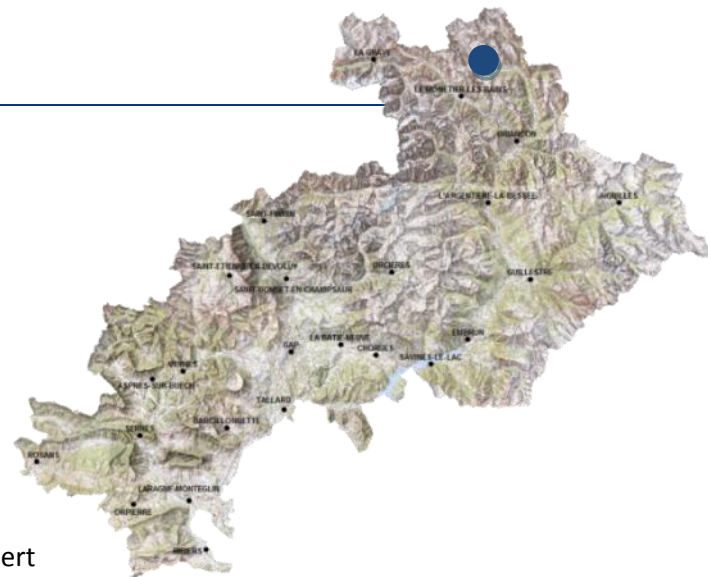
Intervention : depuis 1997
Salarié(es) référent(es) : Lionel Quelin/ Héloïse Vanderpert

Contexte

Le CEN PACA est propriétaire de deux parcelles sur des terrasses sèches anciennement cultivées au dessus du village de Névache. L'objectif de ces achats, en 1999, était de redynamiser l'agriculture de montagne avec un projet de production de petits fruits. Les parcelles ont été un peu cultivées par Philippe Gillot jusqu'à son départ du CEN il y a une quinzaine d'année. Il n'y a pas d'actions sur ce site depuis plusieurs années.

En 2015, une convention de pâturage a été signée avec un jeune agriculteur de Névache qui est depuis parti de la commune.

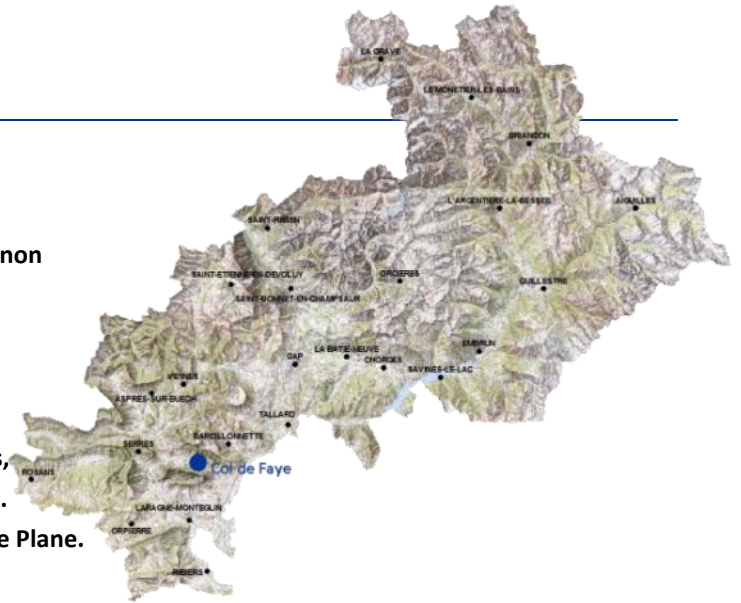
Le CEN souhaiterait échanger ces parcelles sèches contre des parcelles dans le marais.



Col de Faye

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Ventavon et Savournon
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	VENTAVON : Beaujeu, Combe Chaude, Bois du Bon Parc, Domaine de Rouans, Bois du Gros Fayard. SAVOURNON : Coste Plane.
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Préalpes du Sud
<i>Petite région naturelle :</i>	Bochaine - Céüse
<i>Superficie :</i>	562,7115 ha
<i>Altitude :</i>	730 m et 1 473 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X : 926 933,1114 Y : 6 371 720,3358
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3338OT Serres/Veynes/Haut Buëch/Bochaine
<i>Statuts :</i>	Natura 2000 – ZSC - Ceüse - montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - montagne de Saint-Genis ZNIEFF type I « Collines et petits ravins du secteur du vieux château, à l'ouest du col de Faye » ZNIEFF type II « Massifs des préalpes delphino-provençales de Céüse, Crigne, Aujourd et de l'Aup Saint-Genis »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Privés
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion avec propriétaire
<i>Partenaires :</i>	Propriétaire – SAPN - CBNA
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Lionel Quelin et Héloïse Vanderpert
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2008 – CEN PACA (L. Quelin)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion adaptée des principales stations de Serratule à feuilles de chanvre d'eau. - Entretenir les pelouses pour contenir la fermeture par les ligneux. - Favoriser la conservation du Pique-prune. - Poursuivre l'acquisition des connaissances.



Synthèse des actions de gestion réalisées les 5 dernières années

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Expertise scientifique et technique					
Suivi de la station de Serratule à feuilles de chanvre d'eau du Vieux Château	X				X
Inventaires faune et flore		X			
Protection et gestion des milieux naturels					
Ouverture du milieu (coupe et débroussaillage)	X				
Suivi des zones ouvertes en 2008	X				
Information et sensibilisation					
Accompagnement des acteurs du site	X	X	X	X	X

Bilan de la gestion 2017

Les actions sur ce site pâtissent à la fois d'un déficit de financement et de faibles marges de manœuvre sur la gestion forestière qui constitue l'essentiel de la surface.

Expertise scientifique et technique

Suivis

La Serratule à feuilles de chanvre d'eau fait l'objet d'un suivi depuis une quinzaine d'année. Cette année le suivi a pu être réalisé dans le cadre le cadre du Programme interrégional du massif des Alpes (POIA) RESEAUFLORE (cf p. 39). La fréquence de contact de l'espèce sur les transects de la station du vieux château est de 33%. En 2012, lors de la dernière évaluation elle était de 37%. La station est donc plutôt stable.



Transect de suivi de la Serratule à feuilles de chanvre d'eau ©L. Quelin

Protection et gestion

L'arrivée prochaine d'un conservateur bénévole permettra d'avoir une présence plus régulière dans les années à venir.

A noter également l'arrivée sur le site d'un nouvel éleveur, suite au décès du précédent, que nous nous efforcerons d'accompagner, notamment pour la prise en compte de la Serratule à feuilles de chanvre d'eau.

Prévisionnel 2018

A l'occasion de l'arrivée d'un conservateur bénévole sur le site et suite au changement d'éleveur, une réunion des acteurs du site sera faite.

La reprise du protocole de suivi des oiseaux communs STOC sera assurée par un bénévole.

Des échanges et visites de terrain avec le nouvel éleveur auront lieu afin que le pâturage soit fait dans un bon équilibre agro-écologique.

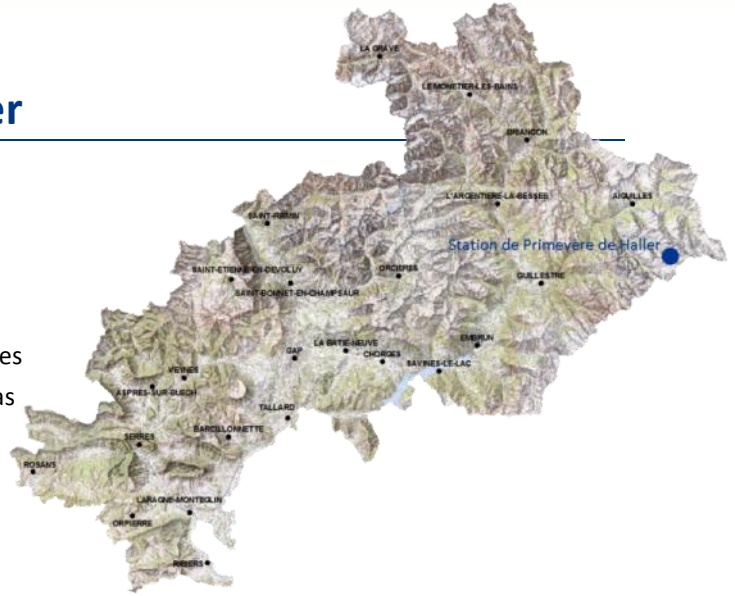
Un chantier d'ouverture du milieu est prévu à la station de serratule du Vieux château en début d'année.

Le temps prévu par le CEN PACA pour le col de Faye sur l'année 2018 s'élève à environ 4 jours/homme, dont 3 portés par le POIA RESEAUFLORE.

Station de primevère de Haller

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Molines-en-Queyras
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Vallon d'Agnel
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Montagnes Sud-Alpines
<i>Petite région naturelle :</i>	Briançonnais - Queyras
<i>Superficie :</i>	1 hectare
<i>Altitude :</i>	2 350 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X= 1012961 Y= 6407588
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	3637 OT Mont-Viso/Saint-Veran/Aiguilles/Pnr du Queyras



<i>Statuts :</i>	PNR Queyras Réserve de Biosphère Mont-Viso ZNIEFF type I « Vallon du Col Agnel – adret du Grand Queyras et du pic de Caramantran » ZNIEFF type II « Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras - val d'Escreins »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Commune de Molines-en-Queyras
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention entre commune, PNRQ, CBNA et CEN PACA (1991)
<i>Partenaires :</i>	CBNA – Commune - PNRQ
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2002 – CEN PACA/CBNA
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustement du pâturage ▪ Suivi de la dynamique de la station ▪ Sensibilisation des locaux

Bilan de la gestion 2017

Ce site fait l'objet d'un suivi tous les deux ans. Aucune action n'était prévue en 2017.

Prévisionnel 2018

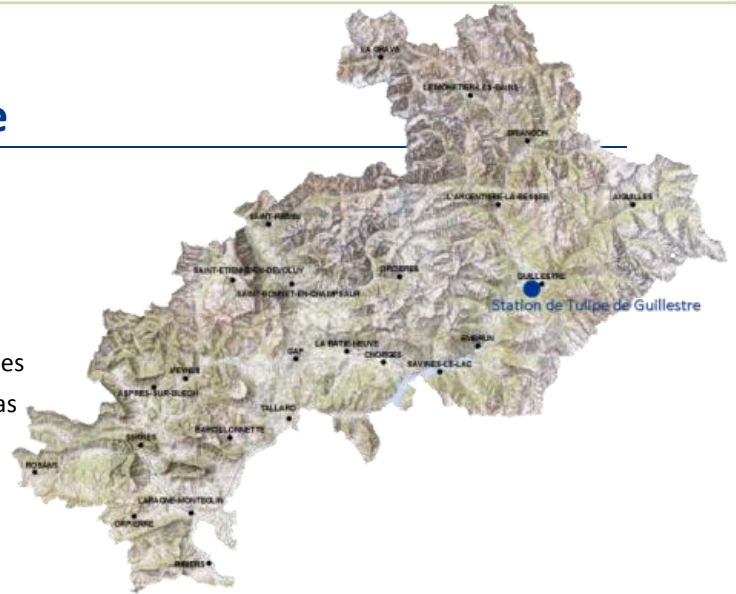
Le suivi de la station est prévu en partenariat avec le Conservatoire botanique national alpin et bénéficie de financements dans le cadre Programme interrégional du massif des Alpes (POIA) RESEAUFLORE (cf p. 39).

Le PNR du Queyras sera associé afin d'être formé au suivi de la station de cette espèce emblématique du territoire.

Station de tulipe de Guillestre

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Guillestre
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Les Isclasses
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Montagnes Sud-Alpines
<i>Petite région naturelle :</i>	Briançonnais - Queyras
<i>Superficie :</i>	0,27 ha
<i>Altitude :</i>	950 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X=986764,5 Y= 6401940,9
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	Top25 3537ET Guillestre, Vars, Risoul, PNR du Queyras



<i>Statuts :</i>	ENS 05 Natura 2000 « Steppique durancien et queyrassin »
<i>Propriétaire(s) :</i>	Privé (1 propriétaire)
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion avec le propriétaire
<i>Partenaires :</i>	CBNA
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Héloïse Vanderpert et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2003 – CEN PACA/CBNA
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessaire implication des acteurs locaux ▪ Evaluation de la dynamique naturelle de la population sauvage ▪ Bonne appréciation des choix de communication

Bilan de la gestion 2017

Expertise scientifique et technique

Le suivi réalisé depuis plus de 15 ans traduit une diminution des effectifs pour des raisons probablement diverses : prélèvement de bulbes par les habitants, conditions peu favorables (prairie de fauche), sangliers...

Le Conservatoire botanique national alpin assure sa conservation ex-situ et a confié une partie des bulbes à la Maison de la Nature des Hautes Alpes située à Guillestre (à quelques kilomètres de la station sauvage) afin d'avoir un deuxième lot en culture et dans le cadre d'activités pédagogiques.

Protection et gestion

Après plus de 15 ans, le conseil d'administration du CEN a validé l'idée de confier le suivi de la station sauvage à la Maison de la Nature des Hautes-Alpes qui s'investit localement dans sa conservation (ex-situ) et sa valorisation. Ce transfert a été officialisé lors d'une visite de terrain avec la Maison de la Nature, le Conservatoire botanique et le propriétaire de la parcelle.



**Culture de la tulipe à la maison
de la nature © L. Quelin**

Site du Conservatoire du Littoral : Le Villard

Fiche signalétique du site

<i>Commune(s) :</i>	Rousset
<i>Lieu(x)-dit(s) :</i>	Le Villard
<i>Ensemble biogéographique :</i>	Préalpes du Sud
<i>Petite région naturelle :</i>	Préalpes de Digne
<i>Superficie :</i>	22 ha
<i>Altitude :</i>	820 – 960 m
<i>Coordonnées géographiques (Lambert 93) :</i>	X=961981,2 Y= 6382830,1
<i>Carte IGN Top 25 (1/25000) :</i>	Top25 3438ET Embrun/Les Orres/ Lac de Serre-Ponçon
<i>Statuts :</i>	Site naturel du Conservatoire du Littoral
<i>Propriétaire(s) :</i>	Conservatoire du Littoral
<i>Maîtrise d'usage :</i>	Convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral
<i>Partenaires :</i>	Conservatoire du Littoral (délégation Lacs), Conseil régional, CERPAM, Éleveur
<i>Salarié(s) référent(s) :</i>	Laura Granato et Lionel Quelin
<i>Date et auteur dernier plan de gestion :</i>	2010 par l'Office national des forêts (ONF)
<i>Principaux objectifs de gestion :</i>	Maintien des milieux ouverts et des espèces associées Maintien de l'aspect paysager au travers d'une activité pastorale durable Maintien d'une fréquentation durable



Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 20 ha de plusieurs tenants dans le vallon des Glaisols, en rive droite du lac de Serre-Ponçon, sur la commune de Rousset.

Actions	2015	2016	2017
Expertise scientifique et technique			
Mise en place d'un protocole d'évaluation de l'état de conservation des milieux pastoraux			X
Inventaire de l'entomofaune	X		
Protection et gestion des milieux naturels			
Travaux de coupes de pins pour la restauration des pelouses	X		
Chantier bénévole de nettoyage		X	
Information, concertation, animation			
Rencontre avec les élus de la commune du Rousset et visite du site		X	
Accompagnement du Trail du Rousset		X	

Bilan de la gestion 2017

Expertise scientifique et technique

Dans le cadre du programme POIA « Grands Lacs Alpains » (cf p. 37), le suivi des cortèges floristiques et entomologiques en lien avec les pratiques pastorales a débuté : protocole sur les papillons de jour (Chronoventaire), les orthoptères et mantes (Indice linéaire d'abondance) et protocole de suivi de la végétation (transects).

Suivi des papillons de jour

Sur la saison, 4 passages de suivis entomologiques sur 3 placettes ont été réalisés.

Pour les papillons, les résultats révèlent un site globalement riche en espèces (76 espèces) mais dont les peuplements sont localisés et visiblement en faibles densités.

Côté orthoptères, les cortèges présents illustrent une forte influence méditerranéenne (par rapport au site de La Roche) tout en ayant un important différentiel de peuplement d'orthoptères entre les trois placettes de suivis (36 espèces recensées).

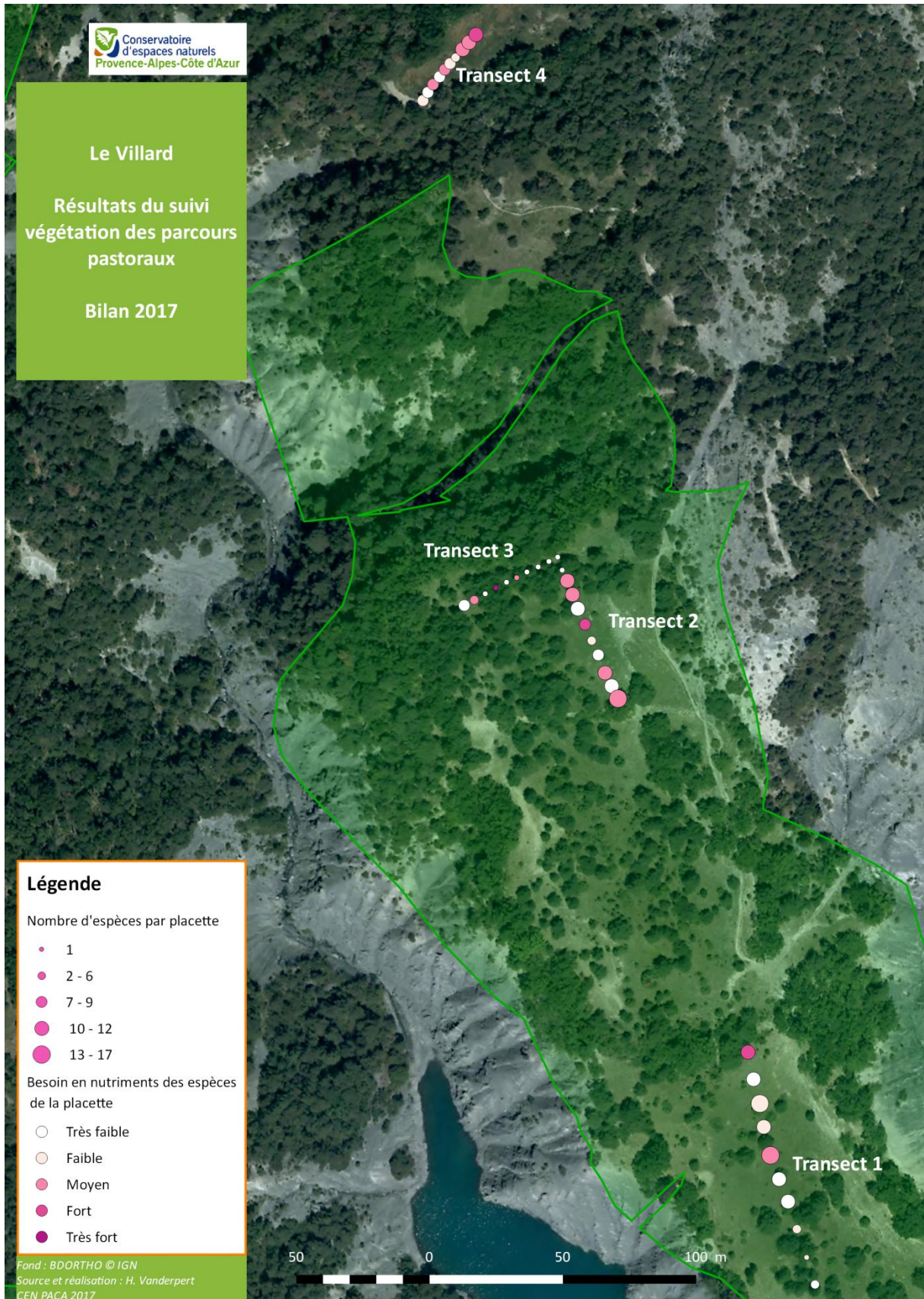
Suivi de la végétation

Au printemps, avant le passage des brebis, 4 transects ont été positionnés comportant chacun 10 placettes. 311 données ont été récoltées représentant 55 espèces. Il s'agit d'un cortège des pelouses rases sèches typiques du secteur. Brome dressé, fétuques et stipe pennée sont les graminées dominantes.

L'analyse sur le besoin en nutriments des espèces fait apparaître des placettes avec des espèces ayant un besoin élevé. Ces résultats s'expliquent par la présence d'espèces arbustives ou forestières. Ils ne sont pas le reflet d'une dégradation du milieu par un enrichissement trop élevé dû au pâturage.



Réalisation des suivis de végétation dans le cadre du programme POIA Grands lacs



Carte 1 : Résultats du suivi végétation des parcours pastoraux

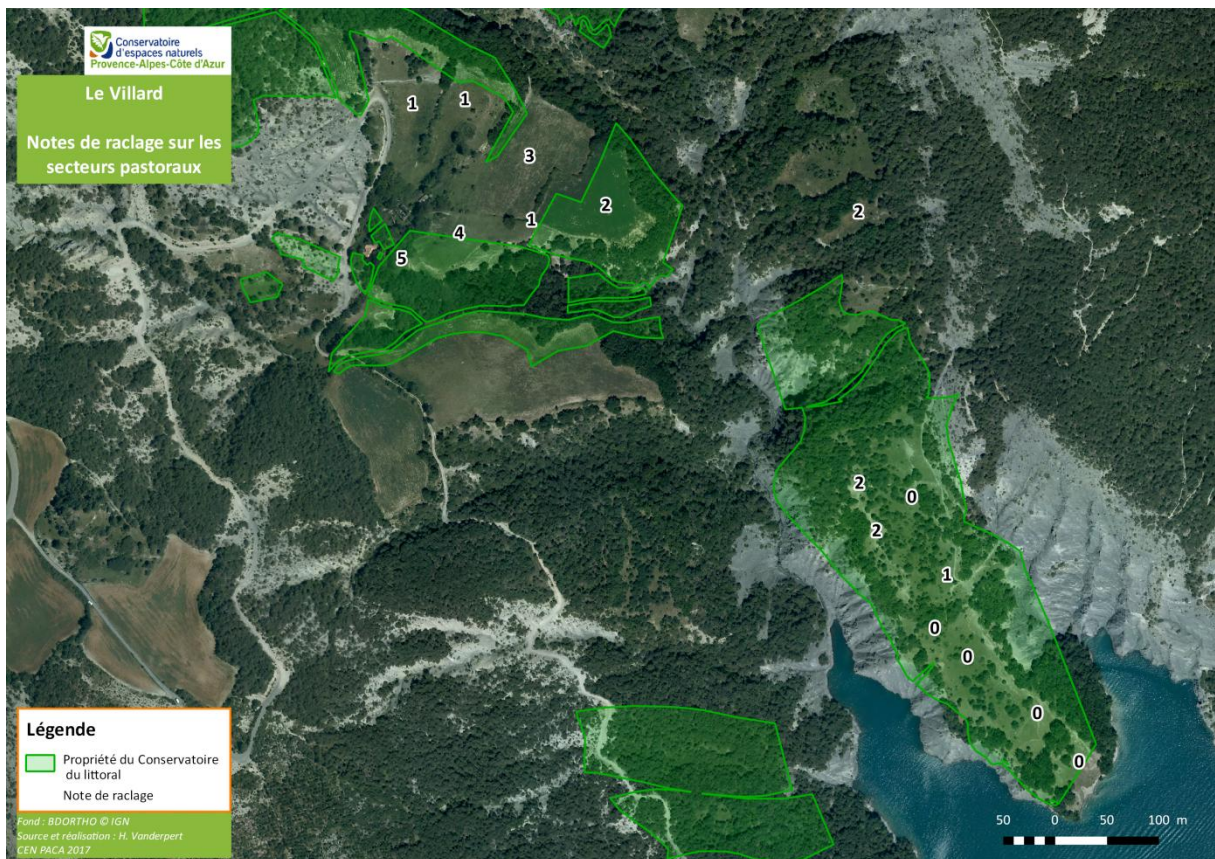
Une tournée de fin d'estive a été réalisée le 03/10/2017. Il ne restait qu'une quinzaine de béliers cantonnés aux abords de la ruine dans la partie haute du site du Villard.

L'expertise s'est basée sur une visite rapide des parcours afin de noter l'hétérogénéité de pâturage.

Il en ressort que la partie basse du site constitue le secteur le plus naturel. La ressource fourragère y est plutôt maigre mais semble légèrement sous consommée et surtout de façon hétérogène.

Au vu de ces résultats le site semblerait pouvoir supporter une pression de pâturage plus importante, mais la maigreur et la fragilité du sol incite à ne pas augmenter le chargement. En effet, le sol s'érode très facilement. Une adaptation de la conduite des brebis, avec des parcs temporaires, permettrait de faire pâturer des zones qui le sont visiblement très peu.

Les prairies de la partie haute, ont une vocation nettement plus fourragère, avec notamment deux prairies temporaires. On retrouve là aussi une forte hétérogénéité dans la consommation des prairies. Certaines semblent un peu délaissées.



0 : Pas de pâturage ou il est non visible

1 : Trace de passage du troupeau, quasiment pas de consommation

2 : Tri, les meilleures espèces sont bien consommées, les herbacées dominantes sont peu consommées, couchées

3 : Prélèvement moyen, les herbacées dominantes sont consommées sauf quelques refus, les espèces peu appétantes sont délaissées

4 : Prélèvement important : la strate herbacée est bien raclée sauf quelques touffes moins appétantes ou non accessibles

5 : Prélèvement très important : l'ensemble du tapis herbacé est pâturé très ras

Carte 2 : Notes de raclage des secteurs pastoraux sur le site du Villard en 2017

Prévisionnel 2018

Les suivis de végétations, papillons de jour et orthoptères seront reconduits. Un inventaire des papillons de nuit est également prévu.

Contribution à la connaissance, accompagnement et mise en œuvre des politiques publiques

Animation territoriale « Zones humides » en tête de bassin du Petit Buëch et sur le plateau de Bayard

Contexte

Il s'agit d'une animation locale en direction des communes et des propriétaires afin d'évaluer la faisabilité d'une maîtrise foncière (acquisition) ou d'usage (conventions, baux) de parcelles de zones humides, de sensibiliser les usagers et de faire émerger une démarche de restauration et de gestion.

Ces deux zones ont été retenues car :

- elles recèlent de complexes de zones humides dites à « enjeu prioritaire » au regard de leur rôle fonctionnel, de leur biodiversité mais aussi de leurs menaces ;
- elles constituent des réseaux situés en des points stratégiques du point de vue de la Trame Bleue du SRCE, à savoir en limites de bassins versants ;
- elles complètent l'action du CEN déjà engagée sur ces territoires.

Actions 2017

En 2017 le programme d'animation en faveur des zones humides s'est concentré sur le secteur de tête de bassin du Petit Buëch. Dans un premier temps nous avons réalisé un état des lieux du contexte foncier et des usages sur ces zones humides. Les recherches cadastrales montrent un important morcellement. Quant aux usages ils sont essentiellement agricoles et concernent la grande majorité d'entre elles.

Dans un deuxième temps nous avons choisi de nous consacrer aux zones humides du Petit-Buëch et de rencontrer les élus des trois communes concernées. Les communes de La Roche-des-Arnauds et de Manteyer étant dans une phase de finalisation de leur PLU ont été rencontrées en priorité afin d'informer les élus des enjeux de conservation de ces zones humides et d'intégrer les zones humides comme zones naturelles ou agricoles avec un règlement spécifique permettant d'éviter toute dégradation. Il est prévu de rencontrer les élus de La Freissinouse en 2018. Sur cette commune le PLU a déjà été élaboré mais devra sans doute être mis « en conformité » dans les années à venir. Nous avons également sélectionné ici une zone humide située au cœur du village et ayant déjà eu à subir d'importants remblais dans le passé. Un travail d'animation en direction des propriétaires a été engagé et sera poursuivi en 2018. L'objectif sur cette zone humide est d'évaluer les possibilités de maîtrise foncière (achat) ou d'usage (conventions) afin d'y élaborer un plan de gestion.

Sur le secteur du Plateau de Bayard. Des échanges ont eu lieu avec les services de la DDT sur les enjeux de zones humides du plateau et les projets de type « retenue collinaire » susceptibles d'avoir un impact sur certaines d'entre elles.

Le CEN a participé à une journée de formation dispensée par l'Agence Française de la Biodiversité sur l'évaluation des fonctions jouées par les zones humides.

Evaluation de la présence de *Vertigo angustior* dans les sites Natura 2000 du 04 et du 05

Contexte

Vertigo angustior est une espèce présente à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore. Dans le cadre d'un partenariat entre la DREAL PACA, le CEN PACA et ARIANTA portant sur des inventaires du genre *Vertigo* (et notamment *Vertigo angustior*) sur les sites Natura 2000 des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, plusieurs dizaines de zones humides ont été prospectées. Ce partenariat découle d'un projet plus large d'inventaire des *Vertiginidae* à l'échelle des Alpes du Sud, projet initié par ARIANTA en collaboration avec le CEN PACA.

Actions 2017

En 2017, *Vertigo angustior* a été identifié sur les sites Natura 2000 de La Durance et de Venterol – Piégut – Grand Vallon et *Vertigo moulinsiana*, espèce nouvelle pour la région, a été découvert dans les sites Natura 2000 de la Durance et de Valensole.

Ces deux espèces, inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, Faune, Flore » sont considérées comme rares et en déclin.

Une autre espèce de *Vertigo* a été découverte sur deux sites Natura 2000 (Le Mercantour et La Tour des Sagnes - Vallon des Terres Pleines – Orrenaye) : il s'agit de *Vertigo substriata*, absente de l'annexe II de la directive, elle n'en demeure pas moins patrimoniale et très rare en PACA. Les inventaires se poursuivront en 2018 sur d'autres sites Natura 2000 des deux départements.



Inventaire malacologique © C. ROY / CEN PACA

Dynamique inter-réseaux

Programme européen FEDER « POIA Grand Lacs Alpins »



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Rmq : Ce programme finance des actions sur les sites d'intervention du CEN, se référer aux sites en question à l'intérieur de ce document pour plus d'informations sur les résultats.

Contexte

« Développer l'attractivité touristique par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager », telle est l'ambition du projet « Grands Lacs Alpins ».

Léman, Annecy, Bourget, Serre-Ponçon, Sainte-Croix-du-Verdon : ces cinq grands lacs alpins constituent une **ressource stratégique d'un point de vue écologique, économique et social**. Dans un contexte où l'économie est parfois polarisée autour du tourisme de « l'or blanc » et où la concurrence entre destinations touristiques s'intensifie, le maintien de l'attractivité estivale de ces lacs est une priorité pour les territoires. Satisfaire aux attentes d'une clientèle sensible à la beauté des paysages et sollicitant des expériences « authentiques » nécessitera de préserver l'**équilibre** entre **amélioration de l'accueil du public, valeur environnementale** et **cohérence paysagère** des sites.

Le projet « Grands Lacs Alpins » a pour finalités :

- d'améliorer la qualité de l'accueil du public sur ces grands lacs ;
- de développer la contribution des patrimoines naturel, paysager et culturel à l'attractivité estivale des territoires concernés ;
- de renforcer la préservation de la cohérence des paysages lacustres, ainsi que la qualité et la fonctionnalité des sites naturels, qui fondent l'identité de ces destinations.

S'articulant autour de deux axes opérationnels, le projet déploie un programme d'actions ambitieux pour les 3 prochaines années (2016-2019) :

1. Attractivité touristique du patrimoine naturel et paysager
 - o Renforcer la coopération entre gestionnaires des espaces naturels lacustres et acteurs du tourisme
 - o Identifier et porter à connaissance les principaux enjeux paysagers
 - o Sensibiliser les publics à travers la valorisation du patrimoine bâti, l'interprétation et l'animation
 - o Structurer une offre touristique interrégionale sur le thème du patrimoine naturel des grands lacs alpins

2. Préservation des espèces, milieux, continuités et paysages

- Gérer et restaurer des espaces naturels remarquables
- Développer et harmoniser des méthodes et protocoles de suivi innovants
- Étudier et préserver les espèces patrimoniales ou menacées
- Capitaliser les expériences de gestion à l'échelle des cinq lacs alpins

Dans le cadre de ce programme interrégional, multi-sites et multipartenaires, le CEN intervient plus précisément sur l'axe de « préservation des espèces, milieux, continuités et paysages » sur les sites propriétés du conservatoire du littoral, à savoir - pour les Hautes-Alpes - le site du Villard.

Bilan des actions 2017

L'objectif de ce programme est de déployer des méthodes de suivi, si possible transposables, de l'état de conservation des habitats et des espèces sur les sites riverains des deux lacs.

La principale réflexion méthodologique, et la plus originale, porte sur le suivi des communautés de mousses associées aux sources pétrifiantes (habitat « cratoneurion »). Le site d'étude se trouve dans la réserve naturelle régionale de St- Maurin (Alpes de Haute-Provence) et nous avons fait appel à un spécialiste des mousses en la personne de Vincent Hugonnot pour nous aider à mettre en place un protocole de suivi de l'état de conservation de ces habitats sensibles à l'évolution de l'alimentation en eau et au piétinement.

Sur les sites de La Roche (Alpes de Haute-Provence) et du Villard (cf p. 31) les suivis visent à évaluer les effets du pâturage afin de pouvoir alerter en cas de dégradations. Les indicateurs utilisés sur le site sont la flore et les insectes (papillons et orthoptères).

Afin d'aborder les problématiques de fréquentation des espaces naturels, le CEN participe à des ateliers permettant un rapprochement entre le monde du tourisme et celui des gestionnaires d'espaces protégés.

Prévisionnel 2018

L'année 2018 sera consacrée à la deuxième campagne de terrain permettant de caler les protocoles pour les différents indicateurs d'état de conservation des habitats pastoraux.

Le CEN participera également aux ateliers d'échange avec le monde du tourisme sur les façons de travailler ensemble autour de la valorisation du patrimoine naturel.

Partenaires du projet :

Avec la coordination du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie), les acteurs du développement touristique (Grande Traversée des Alpes) et les gestionnaires d'espaces naturels des cinq grands lacs alpins (Asters – CEN de Haute-Savoie, CEN PACA, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon, Conservatoire du Littoral) se sont associés pour répondre à ces enjeux.

Le réseau conservation de la flore alpine – Flore sentinelles : Programme européen FEDER « POIA RESEAUFLORE »



Contexte

La conservation de la flore sur un territoire aussi vaste que les Alpes françaises ne peut s'envisager sans un partenariat fort et pérenne entre les organismes qui interviennent sur tout ou partie des étapes de conservation : gestionnaires d'espaces naturels, universitaires, associations de protection de la nature.

De cette constatation est né le Réseau Conservation de la Flore Alpes-Ain, animé depuis 2008 par le CBNA. Il vise à développer les échanges, mutualiser les connaissances et les compétences afin de mettre en œuvre des actions concertées de préservation de la flore. Il y est en particulier développer des protocoles communs de suivi permettant d'évaluer l'évolution des espèces et des habitats à l'échelle des Alpes.

Le pôle Alpes du Sud du CEN PACA participe, depuis 10 ans, au Réseau Conservation de la flore Alpes-Ain. Ce réseau d'acteurs (gestionnaires, universitaires...) œuvre pour l'homogénéisation des méthodes de suivi des espèces végétales patrimoniales sur l'arc alpin français.



Matériel du suivi station - © H. VANDERPERT / CEN PACA

Un projet POIA a été déposé conjointement par le CBNA, le CEN PACA, les Parcs nationaux des Ecrins et du Mercantour et le CEN Haute-Savoie (ASTERS), pour 2016-2017-2018. Ce projet vise à financer et déployer les suivis communs du réseau.

Rmq : Ce programme finance des actions sur les sites d'intervention du CEN, se référer aux sites en question à l'intérieur de ce document pour plus d'informations sur les résultats.

Dans le cadre de ce programme interrégional, multi-sites et multipartenaires, le CEN intervient plus précisément sur les espèces et sites suivants :

Violette naine

Serratule à feuilles de chanvre d'eau

Primevère de Haller

Liparis de Loesel

Les espèces messicoles

Mare de la Paillade - Le Poët

Col de Faye - Ventavon

Molines-en-Queyras

Lac de Siguret - St André-d'Embrun

Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne (FEDER), de l'État, des Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Mise en œuvre du suivi messicoles avec des bénévoles © L. GRANATO / CEN PACA

Bilan des actions 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre des suivis communs à l'échelle du massif alpin, le CEN a réalisé :

- Le suivi de la population de la Violette naine *Viola pumila* du site de la Paillade au Poët – 05, avec des bénévoles. Un test pour le biais observateur, en lien avec le groupe de travail sur l'évaluation statistique des protocoles a parallèlement été fait.
- Le suivi de la population de *Liparis loeselii* du Lac de Siguret, commune de Saint-André d'Embrun – 05.
- Le suivi de la station de *Klasea lycopifolia* (= *Serratula lycopifolia*) du Vieux Château sur le site en gestion du Col de Faye à Ventavon (05).

- La définition de protocoles communs de suivis sur les messicoles au sein de 27 parcelles issues situées sur 10 communes.

Ce programme a également permis de consacrer du temps d'animation locale et de gestion des sites où les espèces concernées sont présentes : site du col de Faye pour la Serratule, site de la Paillade pour la Violette naine et Lac de Siguret pour le Liparis de Loesel.

Prévisionnel 2018

Il s'agira de la dernière année du programme Feder POIA RESEAUFLORE. En plus des suivis sur les espèces, des groupes de travail sur les protocoles, analyses, suivi habitats, etc. il est prévu une restitution finale lors d'un séminaire avec participation de collègues suisses, pyrénéens et italiens. Ce séminaire s'inscrit dans le cadre des rencontres Sentinelles des Alpes (regroupement de plusieurs programmes de suivi des agro-socio-éco-systèmes alpins) qui auront lieu en novembre.

Partenaires du projet :

25 organismes appartiennent à ce réseau : le CBNA qui en est l'animateur ; l'ONF (Directions territoriales Rhône-Alpes et PACA), le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CEN RA), CEN 38 - AVENIR, Lo Parvi, la Maison de la nature des Hautes-Alpes, le PNR Chartreuse, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies Provençales, le PNR des Bauges, le PNR du Verdon, le Parc National (PN) du Mercantour, le PN des Ecrins, le PN Vanoise, le Laboratoire d'Ecologie Alpine, le PNR du Queyras, Gentiana, CEN 74 - ASTERS, le SMIGIBA, la commune de Chorges, la commune de l'Argentière, le CEN PACA, la Réserve Naturelle du Marais de Lavours et la Réserve de la Haute-Chaîne du Jura.



Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Siège

CEN PACA

Immeuble Atrium Bât. B

4, avenue Marcel Pagnol

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Courriel : contact@cen-paca.org

www.cen-paca.org

Pôle Alpes du Sud :

Appt n°5 - 96 rue droite

04200 SISTERON

Tél : 04 92 34 40 10

Courriel : lionel.quelin@cen-paca.org

heloise.vanderpert@cen-paca.org

Le CEN PACA est membre de la Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels



Ce travail a été réalisé grâce au soutien des partenaires suivants :

